



Heritage d'une maison pour des enfants de lits différents

Par **azemar**, le **14/04/2014** à **18:50**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

j'ai 74 ans et j'ai une fille tandis que ma femme mois agée a 2 enfants.nous avons acheté une maison pour moitié en2000.Nous nous sommes mariés en aout 2007 avec contrat de mariage et testament pour usufruit au dernier vivant.A notre deces la maison sera t elle à 50% pour ma fille et 50? pour les 2 enfants de ma femme ou bien y a t il des dispositions spéciales?merci pour votre réponse.